Ministère
des
Affaires Etrangères

Chancelleries

Paris, le 26 Mars 1828.

Monsieur, Les Srs Cartier père et fils, orfèvres et marchands de matières d'or et d'argent m'exposent que, le 5 Octobre 1825, le Sr Philadelpho de Toledo Ptolemeo, sujet Brésilien, leur fut présenté par M. le Vte de Pedra Branca, comme envoyé par son gouvernement pour se perfectionner à Paris dans la bijouterie; qu'ils lui ouvrirent aussitôt un compte courant dont il ne fit qu'un usage modéré jusqu'à la fin de 1826, mais qu'à cette époque, il se dit chargé de fournitures importantes pour M. le Mis de Barbacena, et que ses achats successifs s'élevèrent à une somme de 25,693 frs 75 Cs, dont il est demeuré débiteur envers eux.

Ils

M. da Cunha, Chargé d'Affaires du Brésil à Paris.

Ils ajoutent que le 11 de ce mois, le Sr. Philadelpho promit de payer le montant de son compte courant, mais que, dès le 4, il avait quitté son ancien logement, sans faire connaître le lieu de sa nouvelle résidence, de sorte qu'ils le supposent en fuite.

Le Sr. de Toledo a présenté le 5 de ce mois, au visa du département un passeport qui lui a été délivré par votre légation et où il est désigné comme chargé de dépêches pour Londres; mais il est possible qu'il n'en ait fait encore aucun usage.

Je réclame en conséquence votre intervention, Monsieur, en faveur des Srs. Cartier père et fils dont la position est digne d'intérêt, pour empêcher que le Sr. Philadelpho de

Toledo

Tolédo ne puisse profiter du passeport dont il est porteur, pour sortir du Royaume, s'il s'y trouve encore, ou pour retourner de Londres au Brésil si effectivement il s'est rendu dans cette capitale, je désirerais que votre intervention pût suffire pour déterminer ce jeune pensionnaire de votre gouvernement à réparer l'abus de confiance dont il s'est rendu coupable, et j'apprendrais avec plaisir le succès des démarches que vous voudriez bien faire dans ce but.

Recevez, Monsieur, les nouvelles assurances de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Comte de la Ferronnays

4e Direction
Fonds

Comptabilité centrale

Marine et Colonies

Port de Toulon

Exercice 1829

Chapitre 2: Partie 3: Dépenses assimilées à la solde

État des avances faites par l'administration du port de Toulon, au département des affaires étrangères remboursables par le gouvernement Brésilien, pendant le 1er trimestre 1830, Ca 18

Motifs des avances			Nature des avances ou objets fournis	Prix	Montant des avances	Observation
	Embarqués	débarqués				
Passage sur la gabare du Roi la Meuse de M:						
Luis [illegible] da Silva Bettyas Officier de la marine Brésilienne	Rio [illegible] le 12 8bre 1829	[illegible]			25 f [illegible]	

Le Commissaire des Revues, armemens et Prises arrête le présent état montant à la somme de deux cent neuf francs vingt cinq centimes

Toulon, le 3 Avril 1830.

F. Bazque

Vérifié à l'Inspection
Le Inspecteur de la Marine
Emmanuel

Vu par le Commissaire général de la Marine,
Chef d'administration
Berard